

DÉCLARATION DE LA BELGIQUE

La Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur
du Traité d'Interdiction Complète des Essais
nucléaires
(TICE-CTBT), Vienne du 3 au 5 septembre 2003.

Monsieur le Président,

Je tiens à souligner ma pleine adhésion aux propos tenus par la Présidence italienne.

S'agissant plus spécifiquement du constant intérêt et de la sensibilité de mon pays à l'égard du désarmement nucléaire, je tiens à vous faire-part des considérations suivantes.

La Belgique rappelle toute l'importance qu'elle attache à la promotion des régimes et enceintes multilatéraux visant le désarmement, le contrôle de l'armement et la lutte contre la prolifération des Armes de Destruction Massive (ADM). A cet égard, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en tant qu'instrument

multilatéral, contribue à notre sens à la création d'un climat international de confiance basé sur la transparence. Celle-ci est d'ailleurs prévue par le système de vérification, élément important dudit Traité.

La volonté de la communauté internationale d'œuvrer dans un cadre multilatéral n'a pas faibli. Elle persévère dans son effort collectif visant à permettre une entrée en vigueur du Traité aussi rapide que possible et sans condition ; ce qui contribuerait à plus de paix et stabilité dans le monde. Certes, la tentation est parfois forte de se focaliser sur ce qui reste à accomplir et en particulier sur ces 12 ratifications, dont l'absence est particulièrement visible puisqu'elle empêche pour le moment l'entrée en vigueur ; mais pour tous ceux qui participent activement aux travaux de la Commission préparatoire de l'OTICE, le bilan est encourageant.

L'entrée en vigueur du TICE implique qu'un terme pourra être posé au développement d'armes atomiques plus modernes et toujours plus sophistiquées. La Belgique estime que le TICE contribue à la fois à la fin de la course qualitative aux armements nucléaires et constitue un frein pour les pays qui seraient tenter d'acquérir un arsenal nucléaire. Le Traité est un pas concret dans la pleine application et la mise en œuvre effective de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cette étape fait partie intégrante des principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaire d'ailleurs évoqués dans différentes enceintes.

L'entrée en vigueur de ce Traité constituera ainsi un instrument de renforcement du régime de non-prolifération nucléaire dès lors que les 5 puissances nucléaires se sont

engagées à ne plus procéder à de nouveaux essais. Saluons trois de ces Puissances qui ont promptement et conjointement ratifié le TICE.

En outre, au-delà de l'importance qu'offre ce Traité dans le domaine strictement nucléaire, la Belgique tient à souligner l'enjeu politique majeur que représente son entrée en vigueur au regard du fait que celle-ci requiert l'adhésion au Traité d'États, qui seront appelés à établir entre eux de nouveaux liens de confiance, prometteurs en termes de stabilité régionale, notamment en Asie du Sud.

Enfin, la Belgique considère que l'implication de ce traité ne se limite pas aux seuls États mais s'adresse directement à l'ensemble des citoyens du monde. Il n'est en effet qu'à voir l'impact écologique néfaste que l'expérimentation des armes nucléaires peut avoir sur notre planète, sans compter les craintes toujours sous-jacentes, dans l'inconscient collectif, chaque fois qu'il est question de développement et d'expérimentation d'armes nucléaires.

En considération de ce qui précède, l'évidence s'impose que l'entrée en vigueur du Traité revêt pour chacun d'entre nous une importance cruciale, nécessitant de définir et de mettre en œuvre, au plus vite, les mesures destinées à accélérer la mise œuvre du TICE.

La Belgique incite les États qui n'ont pas encore franchi cette étape à prendre leur responsabilité et à rejoindre dans les meilleurs délais les États parties, au titre desquels nous figurons déjà.

La mise en place d'un cadre multilatéral de non-prolifération et la disparition à terme de la menace posée

par la prolifération des armes de destruction massive sont parmi les principaux objectifs de la Belgique.

Monsieur, le Président, la Belgique estime que par la mise en œuvre d'un dialogue multilatéral élargi, une dynamique nouvelle offrira enfin au TICE l'opportunité de déployer la plénitude de ses effets pour la plus grande satisfaction de chacun d'entre nous et des citoyens de ce monde.

Merci Monsieur le Président